



**Arrêté temporaire n°165-T-VRD-2022
Portant réglementation du stationnement et
de la circulation**

RUE DE LA MOTTE

Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant la demande de la société CIRCET en charge des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications (pose d'une chambre de raccordement et fermeture d'une fosse au droit d'un poteau) rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/05/2022 au 19/05/2022 RUE DE LA MOTTE.

ARRÊTE

Article 1 – À compter du 16/05/2022 et jusqu'au 19/05/2022, les prescriptions suivantes s'appliquent du 5 au 9 RUE DE LA MOTTE du début vers la fin du segment :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2 – Dès l'achèvement du dispositif, le bénéficiaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans l'état initial la voie et ses dépendances, et de réparer tout dommage qui aura pu y être causé. Il n'y aura aucun travaux sur la voie de circulation, et la reprise d'enrobé se fera sur deux mètres autour de la fouille jusqu'au caniveau sans empiéter sur la voie.

Article 3 – La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CIRCET.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie, La Police Municipale, Assistante de Direction, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, Direction Générale et Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Tranche-sur-Mer, le 29/04/2022
Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,
Serge KUBRYK

DIFFUSION:

CIRCET

La Police Municipale

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée

Directeur des Services Techniques

Caserne des Pompiers de la Tranche sur mer

ANNEXES:

une

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 944205/VSE104942/2126317


Date : 03/02/2022

Contact : RIGAUD Léa

BL CAF Externes Bureau d'études SOGETREL pour
ORANGE

12 RUE BENOIT FRACHON

44800 SAINT HERBLAIN

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de La Tranche sur Mer RUE DE L HOTEL DE VILLE 85360 LA TRANCHE SUR MER	Permission accordée <input checked="" type="checkbox"/> refusée <input type="checkbox"/> Date et signature : (Nom et qualité) <div style="text-align: right;">  Le Maire, Serge KUBRYK </div> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence	
Raccordement client : OUI	

Localisation des Travaux	
85360 LA TRANCHE SUR MER - RUE DE LA MOTTE.	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	2		m. d'alvéole	2	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Travaux orange : reprise de fourreaux + implantation d'une chambre de type L1T + réalisation de 2m de génie civil 3PVCØ45 rigide sous trottoir

Gestionnaire de voirie :30178 Mairie de La Tranche sur Mer